



**NAMUR
CAPITALE**

**A L'ATTENTION DES
NAMUROISES ET DES NAMUROIS,**

Maxime PRÉVOT
BOURGMESTRE

Namur, le 10 mars 2021

Chères Namuroises, Chers Namurois,

La vaccination contre la COVID-19 progresse et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévue pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a consisté à vacciner le personnel et les résidents et les résidentes des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux ainsi que la première ligne de soins et d'aide à domicile.

Pour rappel, les communes ne sont pas impliquées dans le processus de vaccination, qui est entièrement géré par la Région wallonne. Nous tenterons néanmoins d'apporter tout le soutien logistique qui pourrait être sollicité.

À présent, c'est l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner en suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge en commençant par les plus âgés. Ceci est conforme au plan de vaccination adopté conjointement par tous les ministres de la santé publique du pays.

Vous serez invité ou invitée, chacune et chacun à votre tour, à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner. Cette invitation vous parviendra par un courrier postal et en plus, si vos données électroniques sont connues du registre national, par e-mail et/ou SMS. Ces invitations commenceront en mars et s'étaleront jusqu'à l'été.

Vous serez invitée ou invité à choisir librement de vous faire vacciner en vous connectant sur le site indiqué dans le courrier/email/SMS d'invitation que vous recevrez lorsque votre tour sera venu. Vous pourrez choisir le lieu, la date et l'heure qui vous conviennent.

Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pourrez prendre rendez-vous au n° 0800 45019 (gratuit).

La Ville de Namur a la chance de bénéficier de deux centres de vaccination qui seront opérationnels sur son territoire : le NamurExpo à Salzinnes et la Clinique Saint-Luc à Bouge.

Nous vous rappelons que la vaccination est gratuite et volontaire, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres. Néanmoins, il nous apparaît important de souligner combien **cette vaccination est un élément clé pour pouvoir au plus vite retrouver nos espaces de libertés.**

**NAMUR
CAPITALE**



HOTEL DE VILLE
B-5000 NAMUR

Tél. 32(0)81 24 69 04 ou 05 - Fax : 32(0)81 24 69 09
E-mail : maxime.prevot@ville.namur.be

Certains États, parmi les plus touristiques, indiquent déjà qu'ils envisagent d'exiger que les visiteurs soient vaccinés afin de pouvoir se rendre dans leur pays à l'avenir. Des organisateurs d'événements envisagent aussi de rendre cette vaccination requise pour assister à des concerts ou autres rassemblements. Chacun cherche à préserver sa population de la diffusion du virus amené par des personnes ayant refusé la vaccination.

Aussi, au-delà de toutes les fake news (infos erronées) qui circulent sur les vaccins sur les réseaux sociaux notamment, et dans le respect du libre arbitre de chacun, il nous paraît important d'insister sur cette nécessité de **se faire vacciner pour vous protéger vous-mêmes et pour protéger les autres**, afin de permettre à la collectivité de retrouver ses libertés de contacts humains et d'activités économiques au plus vite.

L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner. Les personnes de moins de 18 ans ne sont cependant pas appelées à se faire vacciner actuellement, ainsi que les personnes chez qui la vaccination est contre-indiquée, ce qui est très rare.

Si pour une raison de santé ou autre, vous ne pouvez pas vous rendre seul ou seule au centre de vaccination, vous pouvez vous faire accompagner par une personne proche.

Vous pouvez prendre le TEC gratuitement vers et depuis le centre de vaccination, sur présentation de votre convocation.

Si vous rencontrez un problème de mobilité, vous pouvez faire appel aux organismes suivants :

- Cap Mobilité : 0800 822 90 (de 8h à 18h)
- Maison Croix-Rouge de Namur : 081 30 20 10 (de 9h à 16h)
- Altéo : 081 244 878 (de 9h à 12h)

Vous trouverez ci-joint quelques réponses à des questions fréquentes qui sont posées aux autorités en charge d'organiser la vaccination. La Région nous informe que vous pouvez également trouver des données plus détaillées sur les sites suivants :

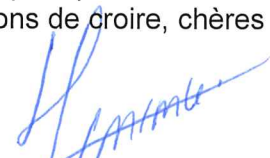
- <https://jemevaccine.be>
- <https://covid.aviq.be/fr/vaccination-covid-19-informations>
- <https://info-coronavirus.be>

Votre médecin généraliste est certainement en capacité de répondre aussi à beaucoup de vos interrogations. Il est un maillon important de notre première ligne de soin.

Voici les informations qu'il est possible de vous transmettre à ce jour à propos des prochaines étapes du processus de vaccination, sachant que ce processus est piloté par la Région wallonne et non la Ville. Mais il nous semblait utile de vous informer au mieux.

Depuis le début de la crise sanitaire, en mars 2020, votre équipe communale est sur le pont avec tous les membres de la cellule de crise. Nous continuerons de nous mobiliser sans cesse pour vous accompagner au mieux durant cette période inédite.

Dans l'espoir que ces informations vous soient utiles et en restant à votre disposition, nous vous prions de croire, chères Namuroises, chers Namurois, à nos sentiments dévoués.



Laurence LEPRINCE
Directrice générale



Maxime PREVOT
Bourgmestre

**CECI EST UN DOCUMENT D'INFORMATION DU CITOYEN
LA CONVOCATION A LA VACCINATION VOUS PARVIENDRA ULTERIEUREMENT.**

Votre vaccination en 6 questions & réponses.

A partir de ce mois de mars, en respectant un ordre de priorité, toutes les personnes non encore vaccinées contre la COVID-19 recevront une invitation par courrier pour se faire vacciner dans un centre de vaccination. Les invitations seront également envoyées par SMS et e-mail pour celles et ceux qui ont un jour donné leurs coordonnées numériques au registre national. Il vous est toujours possible de compléter ces données à tout moment (voir point 6). Voici les réponses à 6 questions pratiques :

1. Quand recevrez-vous cette invitation ?

Les 53 centres de vaccination ouvriront progressivement pendant le mois de mars. Dans ces sites, répartis sur toute la Wallonie, toute la population adulte qui le désire y sera vaccinée gratuitement au cours des mois à venir. Sans tenir compte d'éventuels imprévus - et principalement de livraison des vaccins - tout le monde sera invité à se faire vacciner et recevra la première dose de vaccin entre mars et juin.

Plus précisément, vous recevrez une lettre de convocation par la poste et, en plus de cette lettre et pour autant que vos données soient à jour dans les bases de données fédérales, vous recevrez également un e-mail et un SMS avec le même message. Le système a été conçu pour éviter de vous inviter si cette vaccination a déjà été faite et est bien encodée dans Vaccinnet+. Les interférences n'étant pas toujours évitables, si malgré tout vous deviez recevoir une convocation alors que vous êtes déjà vacciné, n'en tenez pas compte.

Chaque personne aura le choix d'un centre de vaccination qui lui convient, sachant que le rendez-vous pour la deuxième dose devra être fixé dans le même centre. Si votre centre de vaccination de prédilection ne devait pas être disponible au moment souhaité, vous avez le choix d'un centre alternatif ou vous pouvez postposer quelque peu votre rendez-vous.

2. Que dit l'invitation ?

La première page est un billet électronique avec un code à barres et un code QR ainsi qu'un lien vers un site Web où vous pouvez prendre votre rendez-vous : <https://jemevaccine.be> . Vous devez l'emporter avec vous au centre de vaccination. Donc ne la perdez pas.

Sur la deuxième page, vous trouverez la procédure à suivre.

La troisième page contient des informations pratiques quant à la vaccination.

3. Que devrez-vous faire avec l'invitation ?

Dans la lettre, l'e-mail ou le SMS, vous serez invité à vous inscrire dans un centre et à préciser une date/heure précises. Le système vous aidera aussi à prendre le rendez-vous pour la deuxième dose qui sera aussi planifié quelques semaines plus tard, en fonction du vaccin utilisé. Cela signifie que vous pourrez fixer les deux rendez-vous en ligne ou par téléphone. Ceci est important afin que le centre de vaccination sache à combien de personnes il peut s'attendre et qu'il puisse s'organiser en conséquence.

Si vous vous inscrivez en ligne en surfant sur le site jemevaccine.be vous pouvez éviter d'avoir à retaper ce code de 16 caractères en scannant le code QR sur la lettre, ce qui vous mènera automatiquement à une page Web où votre code sera déjà saisi.

**CECI EST UN DOCUMENT D'INFORMATION DU CITOYEN
LA CONVOCATION A LA VACCINATION VOUS PARVIENDRA ULTERIEUREMENT.**

L'AViQ a également pensé aux citoyens qui ne n'ont pas accès à internet : l'invitation papier contiendra également le numéro vert : **0800 45019** que vous pourrez appeler pour fixer votre rendez-vous.

4. Que faire si vous avez des difficultés pour vous rendre au centre de vaccination ?

Renseignez-vous auprès de votre commune. Beaucoup d'entre-elles ont la possibilité de vous orienter vers des moyens de transport particuliers ou de vous aider. Si malgré tout aucune solution n'émerge, prévenez votre médecin traitant ou les services sociaux qui vous assistent habituellement pour solutionner cette difficulté. Vous pouvez toujours vous faire accompagner par un membre de votre famille en cas de nécessité.

Bon à savoir : Vos lignes TEC seront gratuites pour aller de votre domicile au centre de vaccination et en revenir, sur présentation de votre convocation et de votre date de rendez-vous.

Bon à savoir : L'ensemble des autorités du pays mettent en place les réglementations nécessaires afin de permettre aux travailleurs de prendre un congé de circonstance ou une dispense de service payé le temps de se faire vacciner.

5. Que faire si vous ne voulez pas vous faire vacciner ?

Nous aspirons tous à retrouver un mode de vie habituel et espérons que vous accepterez l'invitation à vous faire vacciner. Pour obtenir une immunité de groupe, près 70% de la population devrait être vaccinée contre le virus corona.

Il n'est pas obligatoire de se faire vacciner : chacun a le libre choix. Néanmoins il y a peu de raisons de ne pas se faire vacciner. Seul un nombre limité de personnes ont des contre-indications à se faire vacciner. N'hésitez pas à questionner votre médecin traitant.

Ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner sont invités à l'indiquer quand ils reçoivent l'invitation, afin de libérer leur place pour un autre citoyen qui attend son tour. Vous pouvez indiquer que vous ne souhaitez pas de vaccin aussi bien via le lien dans l'invitation que via le numéro de téléphone qui se trouve dans l'invitation. Attention, cette décision est définitive. Vous ne recevrez plus de nouvelle offre pour vous faire vacciner dans le cadre de cette campagne de vaccination gratuite 2021.

6. Comment compléter mes informations au niveau du Registre national ?

Les moyens de communication utilisés dépendent des informations disponibles au Registre national. Chaque citoyen peut gérer, lui-même, ces informations de contact. Si vous souhaitez également recevoir l'invitation par mail ou GSM, assurez-vous que le registre national dispose bien de ces informations vous concernant.

Ci-après le lien vers une capsule vidéo expliquant comment vérifier, modifier ou compléter ses informations de contact à tout moment !

<https://view.genial.ly/603a8a3706cc940cfac3991c>

En toutes hypothèses, une invitation papier vous sera toujours envoyée.